

Rousseau Christopher

DYNOTECH
ELECTRICITE - CHAUFFAGE - SANITAIRE

Téléphone : +32472845961

Email : info@dynotech.be

TVA : 0890.684.682 NE : 032610

Fintro : 143-0790200-42 Fortis : 001-5271447-58



www.dynotech.be

ATTESTATION

TAUX DE TVA DE 6 % APPLICABLE AUX TRAVAUX DE RENOVATION

APPLICATION DU TAUX DE 6% AUX TRAVAUX IMMOBILIERS EFFECTUES DANS DES LOGEMENTS PRIVES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARRETES ROYAUX DU 20 OCTOBRE 1995 ET DU 19 JANVIER 2006 MODIFIANT L'ARRETE ROYAL N°20 DU 20 JUILLET 1970 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET DETERMINANT LA REPARTITION DES BIENS ET DES SERVICES SELON CES TAUX.

Le soussigné

Demeurant

Déclare que le bâtiment situé

Dont il est propriétaire

Aura effectivement été occupé depuis au moins cinq ans à la date d'exigibilité de la TVA, relative aux travaux qui y seront entrepris conformément au devis n° _____ qu'il a signé le

Sera effectivement et exclusivement utilisé comme logement privé après l'exécution des travaux.

Fait à

le 11 novembre 2012 .

Signature